



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des finances

chargée de l'étude du préavis municipal N° 2017 - 13 du 18 octobre 2017
relatif au
budget ordinaire pour l'année 2018

Commission composée de :

Séances

Mesdames	Cheseaux	Martine	3
	Crausaz	Virginie	4
Messieurs	Bacca	Marcel-Jacques	4
	Badan	Patrice	3
	Borel	Bernard	4
	Jotterand	Jean-Paul (président)	4
	Mariano	Claudio	4

Délégué municipal :
Monsieur le Syndic Frédéric Borloz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie au total quatre fois. Monsieur Frédéric Borloz, Syndic et responsable des finances, a participé à deux de nos séances et Monsieur Jean-Marc Moreillon, Boursier, à une séance. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et les informations fournies.

1. Généralités

Pour l'année 2018, la Municipalité soumet à l'approbation de notre conseil un **budget ordinaire** déficitaire de Fr. 84'100.- seulement, alors que le budget 2017 prévoyait une perte de Fr. 1'507'530.- et celui de 2016 une perte de Fr. 483'550.-.

Si l'on considère le tableau des charges et revenus par nature, on constate que :

- les dépenses réelles se montent à Fr. 39'695'450.- après déduction du compte 33 « Amortissements » de Fr. 3'110'050.- (après soustraction du compte 3301 amortissement de créances), du compte 38 « Attribution aux fonds de réserve » de Fr. 270'300.- et du compte 39 « Imputations internes » de Fr. 914'200.-. L'augmentation par rapport au budget 2017 est de Fr. 578'150.- (+ 1,48 %)

- les recettes réelles se montent à Fr. 42'678'500.- après déduction du compte 48 « Prélèvements sur fonds de réserve » de Fr. 313'200.- et du compte 49 « Imputations internes » de Fr. 914'200.-. L'augmentation par rapport au budget 2017 est de Fr. 3'039'480.- (+ 7,67 %)

La différence fait apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'983'050.-, en forte augmentation par rapport aux Fr. 521'720.- budgétés en 2017. La raison en est une estimation plus réaliste des recettes, comme expliqué ci-dessous.

Ce budget a été établi, pour les dépenses, selon les mêmes principes et délais que les années précédentes, parfaitement décrits dans le préavis.

On peut constater que les charges réelles sous influence communale sont maîtrisées, avec une légère diminution de Fr. 44'850.- par rapport au budget 2017.

Par contre, des éléments hors de l'influence directe de la Municipalité ont conduit à une augmentation des charges réelles totales de Fr. 578'150.-. Il s'agit en particulier

- du fonds de péréquation : + Fr. 310'000.- (+ 6,4%)
- de la facture sociale cantonale: + Fr. 198'000.- (+ 4,0%)
- des charges cantonales pour entreprises de trsp: + Fr. 100'000.- (+ 9,3%)

Sur le plan des recettes, la méthode d'estimation utilisée ces dernières années a été affinée, ce qui a conduit à des rentrées d'impôts prévisibles de Fr. 21'465'000.- contre Fr. 19'698'000.- au budget 2017 (+ 8,97 %). Ce chiffre est toutefois encore inférieur à celui des comptes 2016 (Fr. 22'360'015,08).

Pour le revenu des personnes physiques, il a été tenu compte des permis de construire délivrés, des logements arrivant sur le marché, de l'augmentation probable des habitants, de l'évolution du point d'impôt, des chiffres du canton, etc. Pour les personnes morales, la prévision est plus délicate, mais les échanges réguliers de la Municipalité avec les entreprises ont permis de cerner la question.

Les revenus du patrimoine augmentent aussi sensiblement par rapport aux chiffres 2017 et passent de Fr. 3'452'120.- à Fr. 4'179'900.-, ceci principalement parce que les gains comptables sur immeubles ont été pour la première fois intégrés dans le budget, mais de manière prudente et suite à des évaluations pondérées (Fr. 550'000.-).

Avec cette nouvelle méthode de construction du budget, les écarts observés ces dernières années entre budget et comptes devraient s'atténuer. Nous y perdrons peut-être une « bonne » surprise au bouclage annuel, mais nous y aurons gagné en sincérité du budget.

Par ce même préavis, la Municipalité nous donne des informations sur les **investissements communaux** pour la période 2018 – 2022 (il n'y a plus de budget proprement dit, dont le Conseil prenait acte). Pour les trois premières années, environ 52 millions sont prévus, dont environ 30 millions ont déjà été votés. Pour les deux dernières années, il n'y a pour l'instant que 12 millions au programme, mais il sera complété suivant les besoins et la capacité financière de la commune. Rappelons que le Conseil communal doit uniquement prendre connaissance de ces

informations, les décisions au sujet des investissements se faisant sur la base de préavis à venir.

Pour mémoire, signalons que la dette brute au 31 décembre 2016 se montait à Fr. 63'000'325.-, comprenant l'achat début 2015 de 20 hectares en zone industrielle pour environ 16 millions (dette brute au 31.12.2015 = Fr. 64'197'500.-, dette brute au 31.12.2014 = 51'282'100.-). Le plafond d'endettement pour la législature en cours est de 100 millions, cautionnements compris.

2. Remarques sur les comptes détaillés

Le projet de budget donne diverses informations sur certains comptes spécifiques. La CoFin, sur la base d'une série de questions à la Municipalité, a pu obtenir des renseignements complémentaires nécessaires pour sa prise de position. Nous en mentionnons quelques-uns ci-dessous :

Compte 153.3653.00 Soutiens culture et animations

L'importance de l'ouverture au public du château pour le rayonnement de notre ville n'est pas contestée, ce qui justifie la nouvelle aide annuelle totale de Fr. 100'000.- octroyée à l'Association pour le Château d'Aigle pour ses missions d'exploitation et d'animation.

De même, l'organisation d'un événement culturel ponctuel pour la mise en valeur du travail artistique réalisé dans le cadre du Chablaisscope est intéressant.

Mais la CoFin demande de faire attention à ne pas augmenter ce compte chaque année.

Compte 180.3517.83 Bus Agglomération

Les études pour la mise en place de ce service sont en cours. Actuellement, il n'est pas possible d'avoir des indications précises sur la nouvelle offre du bus aggro (qui remplacera le bus communal) et ses répercussions financières pour notre commune. S'il devait y avoir une augmentation significative à l'avenir, la CoFin est d'avis que l'organisation et les coûts 2019 devraient faire l'objet d'un préavis courant 2018.

Compte 357.3141.10 Hôtel de Ville, travaux d'amélioration

Si les travaux prévus au 2e étage (office de la population) sont obligatoires et exigés par la préfecture, la CoFin s'est interrogée sur le remplacement des deux chaudières au vu du gros chantier d'assainissement planifié dans quelques années. N'y avait-il pas possibilité de choisir un autre mode de chauffage que des chaudières à gaz ? Ou d'attendre ? La réponse a été négative, la mise en conformité ayant déjà été repoussée. Et les chaudières à gaz pourront servir d'appoint suivant le futur système d'énergie utilisé.

Compte 611.3521.20 Participation à Police Chablais

Ce poste, en constante augmentation, a dépassé la barre des 3 millions ! La CoFin demande aux représentants de la commune d'Aigle au CODIR/Conseil intercommunal d'intervenir pour que le budget 2019 soit stabilisé, voire réduit. Elle soutient également les efforts de la Municipalité pour qu'un rééquilibrage des coûts intervienne entre les communes ayant choisi les services de la police cantonale et celles affiliées à une police intercommunale.

Commentaires relatifs à divers comptes

Pour la bonne forme, signalons que le commentaire en page 34 indiqué pour le compte 350.3185.00 concerne le compte 350.3185.10, et que celui en page 64 indiqué pour le compte 711.3653.13 concerne le compte 711.3655.13.

3. Remarques sur les charges et revenus par nature

3011 Traitements du personnel

L'augmentation de 1,8 % par rapport au budget 2017 provient de l'engagement d'un concierge supplémentaire et des augmentations statutaires. Il n'a pas été prévu de montant pour l'indexation au coût de la vie car l'indice des prix à la consommation de fin novembre 2017 sera de manière quasi certaine inférieur à l'indice utilisé lors de la dernière adaptation des salaires. Ceci nous a été confirmé par la Municipalité.

3050 Assurances maladie et accident

Bien que supérieur au budget 2017, ce poste ne comprend toujours pas d'assurance perte de gain maladie, la Municipalité ayant décidé en 2015 que la commune assumerait elle-même ce risque vu l'important réajustement de primes dû à une mauvaise sinistralité. La CoFin estimait dans son rapport de l'an dernier que ce risque, qui peut nous coûter très cher, devait à nouveau être assuré et suggèrait à la Municipalité de demander une offre raisonnable aux compagnies assurant d'autres objets communaux (afin de pouvoir faire pression sur les primes). La CoFin n'a pas changé d'avis.

3657 Participation Train Touristique

Nous rappelons encore une fois que la dénomination de ce poste est fausse car il comprend plusieurs subventions faites par la commune dans les secteurs environnement, développement durable et tourisme. L'intitulé correct est « Participations diverses » et doit être corrigé.

6. Conclusion

La commission des finances, sous réserve de quelques remarques émises plus haut, a apprécié la manière dont le budget ordinaire a été construit et soutient la Municipalité dans son objectif de maîtrise des charges. Elle ne propose pas de modifications aux chiffres de dépenses et de recettes présentés.

Par contre, comme le document remis au Conseil ne comporte plus de budget d'investissements, la CoFin amende les conclusions municipales en supprimant la phrase demandant d'en prendre acte.

Elle vous demande donc, à l'unanimité, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu	le préavis n° 2017-13 du 18 octobre 2017
Ouï	le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
Considérant	que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

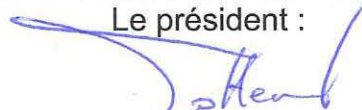
d'adopter le budget ordinaire pour 2018 comprenant :

aux dépenses	Fr. 43'990'000.-
aux recettes	Fr. 43'905'900.-

soit un excédent de dépenses de Fr. 84'100.-

Pour la Commission des finances

Le président :



Jean-Paul Jotterand

Aigle, le 29 novembre 2017